

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE VOUVRAY SUR HUISNE  
LE MARDI 08 JUIN 2021 à 20h30

Date de convocation : 31 /05/2021

L'an deux mil vingt et un le huit juin à vingt heures trente minutes

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. CIRON Jean-Pierre, maire.

Etaient présents : M. Jean-Pierre CIRON, Mme Dominique COMBE, M. Roger LEBRETON, M. Stéphane CRUCHET, Mme Séverine RHÉTAT, M. François THOMELIN, M. Fabien AVIGNON, Mme Pauline RAMON, M Christian LAUNAY, M. Gonzague de MONTESSON, M. Christian AATZ.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : /

Etaient absents : /

Mme Séverine RHÉTAT a été élue secrétaire de séance.

le Compte rendu du conseil municipal du 04 mai 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents.  
Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour 1 délibération. Le Conseil Municipal accepte le rajout de la délibération 2021-24 à l'unanimité des membres présents.

**OBJET DE LA DELIBERATION 2021-24 : VALIDATION DU DEVIS POUR LE REMPLACEMENT DE L'ORDINATEUR DU SECRETARIAT DE MAIRIE.**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que l'ordinateur du secrétariat de mairie est tombé en panne la veille, celui-ci n'est pas réparable vu qu'il est en service depuis plus de 10 ans. Le Conseil Municipal décide donc de le remplacer. Mr Le Maire propose au Conseil Municipal un devis pour le remplacer.

- SAS PC SERVICES 72 pour un montant de 702.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valide le devis et vote pour avec :  
10 voix pour ; 0 voix contre ; 0 ABSTENTIONS.

**OBJET DE LA DELIBERATION 2021-25 : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS 2021 ACCESSIBILITE ALLEES DU CIMETIERE.**

Vu la délibération de la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise en date du 26 mai 2021 définissant les modalités d'attribution des fonds de concours, ainsi que leur répartition.

Demander à la Communauté de Communes dans le cadre de l'accessibilité un fonds de concours afin de financer les travaux ACCESSIBILITE ALLEES DU CIMETIERE.

Le montant hors taxes de l'opération intitulée ACCESSIBILITE ALLEES DU CIMETIERE est estimé à 3 169.90 € et le montant du fonds de concours est de 951.00 €.

PLAN DE FINANCEMENT	
TRAVAUX ACCESSIBILITE ALLEES DU CIMETIERE	
Montant des travaux HT	3 169.90 €
Fonds de concours Conseil Régional FSIL	951.00 €
Aide départementale :	
Autofinancement :	2 218.90€